

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

Contrat de Ville Unique Valence Romans Agglo 2020 – 2022



SOMMAIRE

Les signataires	3
Introduction / Préambule	4
Article 1 : Identification du contrat initial	6
Article 2 : Objet du protocole	14
Article 3 : Modalités de gouvernance	15
Article 4 : Priorité et enjeux	18
Signatures	26
Annexes	28

Les signataires

- L'État représenté par **monsieur Hugues MOUTOUH**, Préfet de la Drôme
- La Communauté d'Agglomération représentée par **monsieur Nicolas DARAGON**, son Président et vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- La Commune de Valence représentée par **madame Annie-Paule TENNERONI**, son adjointe au Maire, en charge du logement et de la politique de la ville
- La Commune de Romans-sur-Isère représentée par **madame Marie-Hélène THORAVAL**, son Maire et conseillère de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes représenté par **monsieur Laurent WAUQUIEZ**, son Président
- Le Conseil Départemental de la Drôme représenté par **madame Marie-Pierre MOUTON**, sa Présidente
- La Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts représentée par **monsieur Christian PASCAULT**, son Directeur Territorial
- L'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes par **monsieur Jean-Yves GRALL**, son Directeur
- L'Éducation Nationale représentée par **monsieur Thierry MANNEVAL**, Inspecteur de la Circonscription de Valence
- La Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme représentée par **madame Brigitte MEYSSIN**, sa Directrice
- Le Pôle Emploi de la Drôme représenté par **monsieur Philippe FOURNIER**, son Directeur territorial
- Valence Romans Habitat, représenté par **monsieur Bernard HOBORG**, son Directeur
- Drôme Aménagement Habitat représenté par **madame Anne-Laure VENEL**, sa Directrice

Introduction

La politique de la Ville est une politique dérogatoire de rééquilibrage des inégalités sociales dans une approche territorialisée (géographie prioritaire) tentant de limiter « l'effet quartier ».

Suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le pilotage et la gouvernance de la Politique de la Ville ont été profondément modifiés. Cette politique jusqu'alors communale s'est trouvée portée par la Communauté d'Agglomération, via le Contrat de Ville Unique. Elle a offert l'opportunité à l'Agglomération de construire un cadre commun, de donner un sens et un contenu à cette compétence communautaire.

La nouvelle géographie prioritaire de 2014, découlant des nouveaux critères validés par la loi, a conduit au maintien de 6 quartiers prioritaires au sein de l'Agglomération :

- A Valence : le Polygone, les Hauts de Valence (Fontbarlettes, le Plan), Valensolles et la Chamberlière ;
- A Romans-sur-Isère : le Centre Ancien et le Quartier Est (la Monnaie et la cité Jules Nadi).

Toutefois, trois communes en sont sorties : Bourg-lès-Valence, Bourg-de-Péage, Portes-lès-Valence, qui constituent des territoires de veille active.

Préambule

La loi de finances de 2019 (adoptée en décembre 2018) a acté la prorogation du contrat de ville jusqu'en 2022, entraînant le maintien de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées, s'agissant de l'exonération de la fiscalité locale pour les commerces de proximité et de l'abattement de 30% de TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) dont bénéficient les organismes de logement social en contrepartie d'investissements dans la gestion urbaine de proximité.

Le présent document ne vise pas à élaborer un nouveau contrat mais à **donner une impulsion** à la poursuite de sa mise en œuvre au regard des évolutions survenues depuis sa signature. Il permettra de poursuivre la mobilisation des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales au service des habitants des quartiers prioritaires, conformément au plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers.

Les actions menées depuis 2014 à travers la programmation annuelle du contrat de ville permettent de réduire les inégalités territoriales et d'améliorer les conditions de vie des habitants. Toutefois, les indicateurs montrent que les fragilités et les problématiques demeurent.

Concernant le pilier cadre de vie et renouvellement urbain, certains quartiers (Le Plan, Fontbarlettes et le quartier Est de Romans), ont fait l'objet du **premier programme de renouvellement urbain**. La transformation urbaine de ces quartiers a été engagée mais leur image n'a pas été durablement changée, et certains secteurs sont encore aujourd'hui en grande difficulté.

Complétant le Contrat de Ville, le **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)**, dont la convention pluriannuelle a été signée en juillet 2019, permet de poursuivre

Valence Romans Agglo – Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques – Novembre 2019



les politiques de rénovation urbaine sur les trois quartiers susmentionnés, et de les engager sur deux nouveaux quartiers : le Polygone à Valence, et le Centre Ancien à Romans. Au total c'est 200 M€ qui sont investis pour requalifier ces quartiers.

La rénovation du contrat de ville prend la forme d'un **protocole d'engagements renforcés et réciproques**, traduisant la mobilisation de l'État et de chacun des partenaires signataires.

Il sera annexé au Contrat de Ville et s'appuie sur plusieurs documents de référence :

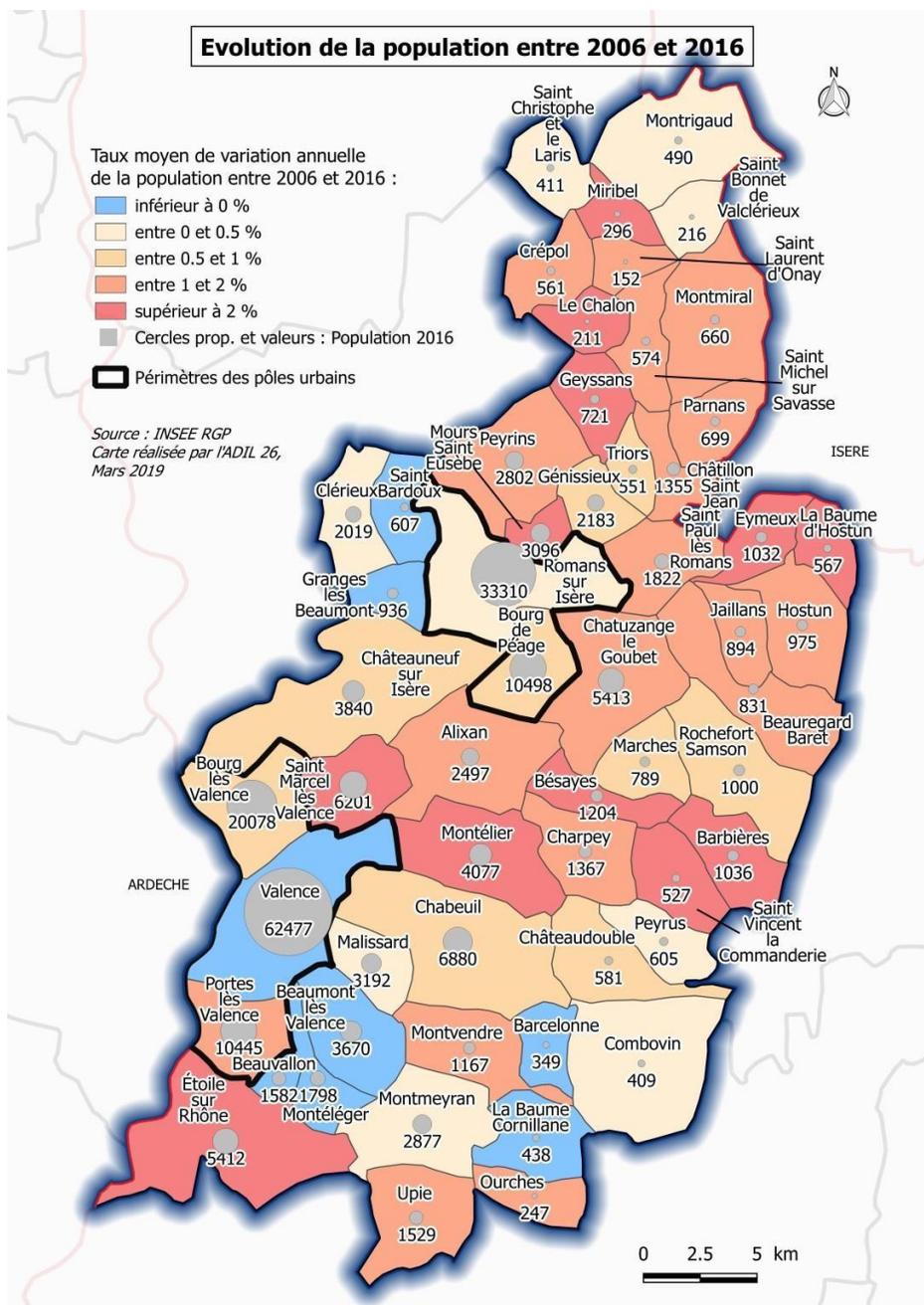
- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014
- La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017
- Le Pacte de Dijon « cohésion urbaine et sociale : nous nous engageons », avril 2018
- La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants du quartier
- Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE)
- Le rapport « *Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens* » de la Commission nationale du débat public (2018)

Article 1 : Identification du contrat initial

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo

Valence Romans Agglo est née de la fusion de plusieurs intercommunalités, en vagues successives. L'Agglo compte désormais 54 communes et près de 216 000 habitants. Son fonctionnement se structure autour de deux pôles urbains majeurs et deux villes-centre :

- au nord : Romans-sur-Isère (33 000 habitants) et Bourg-de-Péage (10 500 habitants) ;
- au sud : Valence (62 000 habitants), Bourg-lès-Valence (20 000 habitants) et Portes-lès-Valence (10 000 habitants)



Valence Romans Agglo – Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques – Novembre 2019

Parmi les compétences de la Communauté d'Agglomération, certaines sont en lien avec les piliers et axes du contrat de ville :

- Développement économique : accompagnement des entreprises, gestion de zones d'activités, soutien à l'emploi et à la formation ;
- Transports et mobilité : développement des transports collectifs ;
- Habitat : aides financières et conseils auprès des particuliers afin d'encourager les programmes d'amélioration de l'habitat ;
- Vie sociale : accueil de la petite-enfance, enfance, jeunesse (crèches, multi-accueil, garderies...), animations pour tous de 6 à 17 ans ;
- Culture : accompagnement de plusieurs scènes à dimension nationale dans le domaine de la musique, du théâtre et de l'audiovisuel. Soutien aux établissements d'enseignement reconnus : conservatoire départemental, école supérieure d'art et de design (ESAD) ;
- Gestion des déchets : collecte des ordures ménagères, gestion du tri sélectif et des déchèteries.

Les 6 quartiers Politiques de la Ville représentent environ 20 000 habitants, soit 9% de la population de l'Agglomération.

Les 4 quartiers prioritaires de la Ville de Valence

Valence, composée de 62 477 habitants voit sa population baisser depuis 2006 (- 2800 h.). Environ 21 % des valentinois habitent un quartier de la politique de la ville.

Les Hauts de Valence - 8 500 habitants

Le quartier des Hauts de Valence, regroupant Fontbarlettes et le Plan, recense 8 500 habitants en 2014 (INSEE). Le taux de chômage est assez élevé : il est de 30,6 % contre 14,7 % à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération. Les revenus médians annuels sont estimés à 8 300 € contre 24 237 € sur le territoire de Valence Romans Agglo. Enfin, 57 % des ménages locataires habitant sur le quartier sont locataires de logements sociaux. Il est constaté un bilan mitigé du PRU1, qui nécessite une seconde intervention urbaine ambitieuse et transformatrice afin de changer durablement l'image de ce quartier.

	Hauts de Valence	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %) ¹	46 %	21 %
Taux d'emploi ²	37 %	58 %
Formation > BAC	9 %	24 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	16,7 %	7%
Revenus à 100% des prestations familiales	23 %	18 %

Le quartier dispose de nombreux équipements socio-éducatifs et sportifs, dont certains sont structurants. Toutefois, éloigné physiquement du centre-ville (sur le plateau), peu d'entre eux

¹ Taux de pauvreté : part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain

² Taux d'emploi : part des habitants ayant un emploi parmi la population de 15 à 64 ans

ont un rayonnement en dehors du quartier (l'École Supérieure d'Art et de Design – ESAD). Quelques administrations sont présentes : les sièges de Valence Romans Agglo et Valence Romans Habitat, la MSA. On trouve également des entreprises de renommée internationale mais sans lien avec leur quartier (Thalès, Safran...). Fontbarlettes accueille le plus grand marché forain de Drôme-Ardèche, tandis que chaque quartier est doté d'un pôle commercial de proximité.

Le Polygone – 2 190 habitants

Le quartier du Polygone recense 1 930 habitants en 2014 (INSEE). Le taux de chômage y est très élevé également : 32,6 %, avec un revenu médian annuel de 8 300 €. 81 % des ménages locataires habitant sur le quartier sont locataires de logements sociaux. Ce quartier, n'ayant pas fait l'objet du premier PRU, se retrouve aujourd'hui en grande difficulté, avec une faible mixité de l'habitat, une précarité des ménages y habitant, ainsi qu'un véritable sentiment d'insécurité lié aux trafics et à la délinquance visible sur la voie publique.

Il fait désormais l'objet d'un projet d'intérêt national dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

	Polygone	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	53 %	21 %
Taux d'emploi	45 %	58 %
Ménages de 1 personne	46 %	45 %
Formation > BAC	13 %	24 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	10,4 %	7 %
Revenus à 100% des prestations familiales	27 %	18 %

Le quartier du Polygone est pourvu en équipements de rayonnement intercommunal : une piscine, une patinoire, un conservatoire de la musique et de la danse à rayonnement départemental. Toutefois ces équipements sont physiquement enclavés et profitent peu aux habitants. Au sein de la copropriété Saint Exupéry se trouve un pôle commercial très affaibli, qui subit de la vacance et une rotation importantes. En grande proximité se trouvent un cinéma, une université, un parc des expositions, des administrations et bientôt une médiathèque intercommunale.

Valensolles – 1 534 habitants

Le quartier de Valensolles bénéficie d'une image plus positive que les autres quartiers prioritaires : tranquillité, faible circulation de véhicules, lien social, parcs. Il est à proximité du site de l'Épervière. Toutefois les indicateurs socio-économiques sont en dégradation constante, la population est vieillissante, et le contraste social entre les habitants du quartier et ceux des zones résidentielles très proches est important.

	Valensolles	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	41 %	21 %
Taux d'emploi	44 %	58 %
Ménages de 1 personne	47 %	45 %
Formation > BAC	9%	24%
Part des ménages de 5 personnes et plus	8 %	7 %

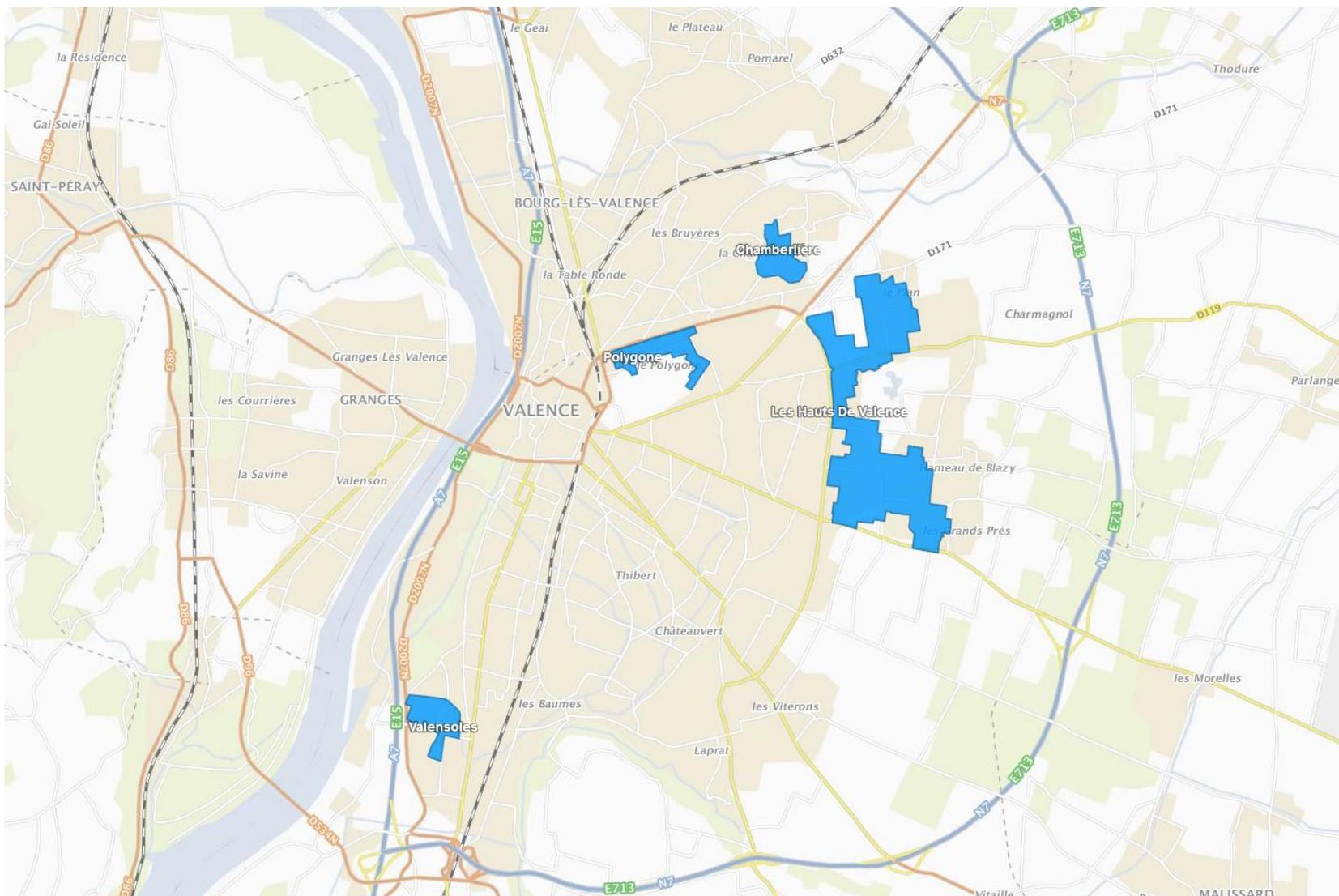
Le quartier dispose d'un bon niveau d'équipements publics : une piscine municipale, le foyer laïque, une médiathèque, le centre social « La Farandole », proposant des activités sportives et socio-culturelles. La future Halle des sports (financée par la Région) qui remplacera le gymnase et stade Jean Puech est en construction. A proximité du quartier se trouvent plusieurs parcs (Trinitaires, Marcel Paul, Epervière), ainsi que le centre aqua-ludique en construction. Peu de commerces sont présents au sein du quartier ; ils se trouvent plutôt en franges.

Chamberlière - 1 195 habitants

C'est un quartier relativement calme de Valence. Les 1 195 habitants sont en majorité des couples et de ménages seuls, jeunes, et plutôt propriétaires de leurs logements (50 %). Le quartier connaît une certaine mixité mais est divisé en deux, avec des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, et d'autres qui ont des revenus moyens (26 000 euros par ménage).

	Chamberlière	Valence
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	42 %	21 %
Taux d'emploi	59 %	58 %
Ménages de 1 personne	40 %	45 %
Formation > BAC des demandeurs d'emploi	15 %	24 %
Revenus à 100% des prestations familiales	17 %	18 %

Le quartier est doté de commerces et d'une bonne offre de santé. Il s'articule autour du centre social Le Tambour, acteur clé qui développe de nombreuses activités et animations touchant un large public.



Les 2 quartiers prioritaires de la Ville de Romans-sur-Isère

Romans, composée de 33 632 habitants, voit sa population se stabiliser depuis 2006. Environ 18 % des habitants vivent dans les deux quartiers politique de la ville : Centre Ancien et Quartier Est.

Quartier Est - 3 797 habitants

Le Quartier Est (la Monnaie et la cité Jules Nadi, cité HBM des années 1930) recense 3 797 habitants en 2014 (INSEE). Le revenu médian annuel s'élève à 6984 € par ménage.

Le quartier de la Monnaie a déjà fait l'objet d'un premier PRU. Le désenclavement du quartier a été mis en œuvre avec le premier PRU, qui a permis de nombreuses démolitions et des relogements hors du quartier. Cependant, il reste des secteurs qui n'ont pas bénéficié du PRU et qui sont aujourd'hui en grande difficulté.

	Quartier Est	Romans
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	57 %	22 %
Taux d'emploi	31 %	58 %
Ménages de 1 personne	34 %	41 %
Formation > BAC des demandeurs d'emploi	8 %	18 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	16 %	7 %
Revenus à 100% des prestations familiales	23 %	17 %

L'animation et le maillage du quartier se structurent autour de la Maison Citoyenne Noël Guichard, ainsi que par un tissu associatif bien diversifié mais parfois très spécialisé (associations communautaires, associations sportives). Des services publics sont présents : plusieurs écoles primaires, une médiathèque, une ludothèque, le service de prévention de la Ville de Romans et la Sauvegarde de l'enfance, un stade, une crèche multi-accueil. Elle a subi un incendie en 2017, et sera reconstruite prochainement dans un autre secteur du quartier.

Centre Ancien - 2 314 habitants

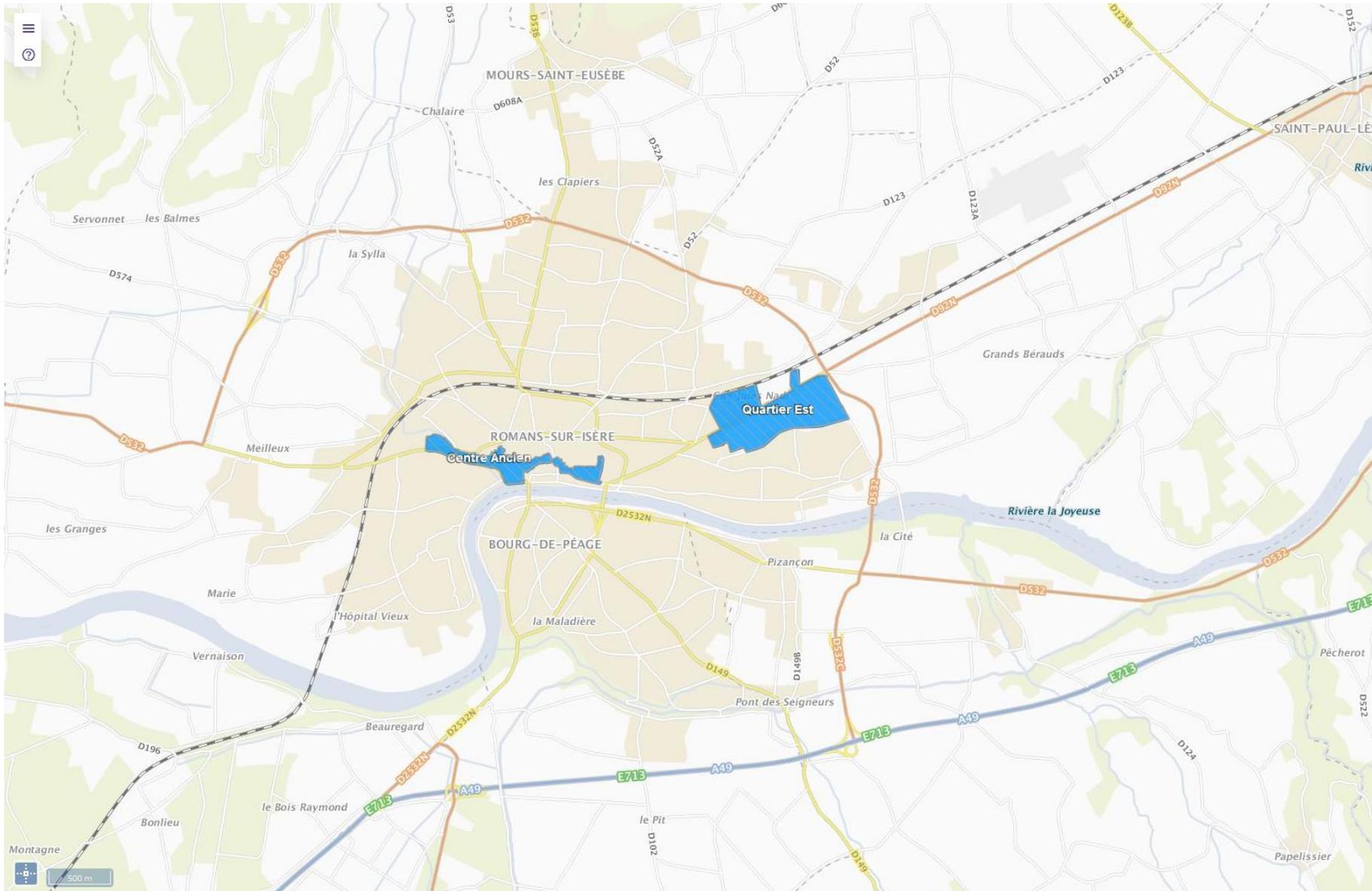
Le Centre Ancien recense 2 314 habitants en 2014 (INSEE). Le revenu médian annuel de 11 240 € par ménage. 21 % des ménages locataires habitant sur le quartier sont locataires de logements sociaux.

Ce quartier n'a pas fait l'objet du premier PRU et se retrouvait, au début du Contrat de ville, en grande difficulté, marquée par une aggravation de la précarité et de l'isolement des individus et des familles, avec une mixité sociale difficile à obtenir et un cadre de vie en perte d'attractivité. Aujourd'hui les nombreuses actions menées dans ce quartier lui redonnent, au fur et à mesure, un nouveau souffle. Toutefois, celui-ci reste à maintenir.

	Centre Ancien	Romans
Taux de pauvreté (au seuil de 60 %)	40 %	22 %
Taux d'emploi	52 %	58 %
Ménages de 1 personne	55 %	41 %
Formation > BAC des demandeurs d'emploi	17 %	18 %
Part des ménages de 5 personnes et plus	5 %	7 %
Revenus à 100% des prestations familiales	26 %	17 %

Puisque situé en centre-ville, le quartier dispose de nombreux équipements de centralité à rayonnement intercommunal : musées de la Chaussure et de la Résistance, Médiathèque, Théâtres des Cordeliers et de la Presle, Cité de la Musique... A l'Est du territoire la maison de quartier Saint-Nicolas connaît un bon ancrage mais seulement pour certains publics : les jeunes n'ont pas comme point de repère ce centre social.

Le quartier du centre ancien est par ailleurs retenu parmi les 222 lauréats du dispositif national Action Cœur de Ville.



Rappel des orientations stratégiques du contrat de ville 2015-2020

Le 17 juillet 2015, le Contrat de Ville a été signé par l'ensemble des partenaires concernés. Il s'appuie sur les 3 piliers fondamentaux que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, ainsi que le développement économique et l'emploi.

Le pilier cohésion sociale

- 1/ L'implication, la mise en mouvement des habitants et le soutien de la citoyenneté
- 2/ La résorption des phénomènes de délinquance et du sentiment d'insécurité
- 3/ L'équilibre en matière de politique de peuplement

Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- 1/ La poursuite des politiques de rénovation urbaine

La réalisation de cet enjeu passe par trois leviers :

Poursuivre la restructuration du patrimoine bâti

Favoriser la diversification de l'habitat et des fonctions du quartier

Renforcer l'attractivité des espaces partagés

- 2/ L'attractivité et le rayonnement des quartiers

Le pilier développement économique et emploi

- 1/ Le renforcement de la diversification fonctionnelle des quartiers

L'offre commerciale de quartiers

Économie sociale et solidaire

- 2/ La création de liens plus forts entre les entreprises et les habitants

- 3/ La mobilité des publics

Il est complété par 3 axes transversaux définis par la loi, ainsi qu'un quatrième axe souhaité par les élus et les partenaires à l'époque de l'élaboration du contrat de ville.

Chaque action des différentes orientations et piliers doit intégrer ces axes transversaux :

- l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la jeunesse ;
- la prévention et la lutte contre les discriminations ;
- la laïcité (axe souhaité localement).

Article 2 : Objet du protocole d'engagements renforcés et réciproques

Ce protocole d'engagements renforcés et réciproques entend :

- **recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du Contrat de Ville :**
 - o économie, emploi, insertion professionnelle : une attention particulière devra être portée à la mobilisation effective des habitants des quartiers prioritaires sur ces thèmes ;

- cadre de vie : déchets, rapport police-population, logement : favoriser l'appropriation des espaces publics et privés par les habitants, revaloriser l'image des quartiers, consolider le lien entre les habitants et la police pour prévenir la délinquance ;
 - éducation-prévention : développer les actions de réussite éducative pour réduire les inégalités, améliorer l'orientation des jeunes vers les dispositifs adaptés ;
- **s'appuyer plus spécifiquement sur certains axes d'intervention transversaux**, comme outils contribuant au développement du lien social et à la lutte contre les discriminations, notamment : **culture, santé, sport** : inciter à la mobilité, favoriser une offre culturelle de proximité, promouvoir **l'égalité hommes-femmes (axe soutenu par l'État)**, favoriser le bien-être des habitants ;
 - **En termes méthodologiques, deux principes seront observés dans la conduite et l'animation de la politique de la ville sur le territoire** :
 - Développer au maximum les démarches permettant « **d'aller vers** » les publics : publics fragiles, publics éloignés de l'emploi, de la santé, de la culture, publics « invisibles » ;
 - Faire évoluer le principe d'une gouvernance partagée entre les « financeurs décideurs » vers celui des « signataires décideurs » ; en maintenant l'association des conseils citoyens ;

Article 3 : Modalités de gouvernance

La communauté d'agglomération dispose de la compétence Politique de la Ville depuis 2014. Valence Romans Agglo, constituée sous cette forme depuis le 7 janvier 2017, en pilote la stratégie globale en dédiant un chef de projet à 80% sur ces missions.

La composition des instances de gouvernance pour la rénovation du contrat de ville sont ainsi précisées :

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est co-présidé par Valence Romans Agglo et l'État.

Sont également membres du Comité de Pilotage, les signataires suivants :

La Ville de Valence, la Ville de Romans-sur-Isère, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de la Drôme, la Banque des Territoires – groupe Caisse des Dépôts, l'Agence Régionale de la Santé, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Pôle Emploi, Valence Romans Habitat (VRH), Drôme Aménagement Habitat (DAH).

Les représentants des Conseils Citoyens et Comités de quartier prennent part au comité de pilotage.

Tous les partenaires du Contrat de Ville pourront, le cas échéant, être également associés à cette instance (CLSPD...).

Il s'est réuni en septembre 2019 afin de valider les orientations définies par le Comité Technique pour le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques.

Il se réunit également en vue d'examiner et de valider les interventions à retenir dans le cadre de l'appel à projets annuel.

Le Comité Technique

Le Comité Technique est une émanation du Comité de Pilotage auquel doivent être conviés les représentants techniques des instances signataires.

Tous les partenaires du Contrat de Ville pourront, le cas échéant, être également associés à cette instance (CLSPD...).

Les représentants des Conseils Citoyens et Comités de quartier prennent part au comité technique.

Il s'est réuni en juillet 2019 en vue de préparer la rédaction et la validation du PERR par le COPIL.

Il se réunit au minimum deux fois par an en début et fin d'année, afin de procéder :

- au lancement et à l'étude de la pertinence des appels à projets
- à l'évaluation des actions en fin d'année

L'équipe projet

En vue d'élaborer le PERR, un groupe de travail technique s'est constitué, rassemblant la déléguée du Préfet à la Politique de la Ville, la chef de projet Politique de la Ville de VRA, la chef de service DSU (développement social urbain) de la Ville de Valence, et la chef de projet Politique de la Ville de la Ville de Romans.

Le suivi du contrat de ville intègre :

- L'élaboration et l'avancement de la programmation annuelle, le respect des objectifs et priorités annuelles
- Le suivi de l'engagement des crédits
- Le programme de contrôle
- L'accompagnement des porteurs des projets associatifs

Le contrat de ville sera évalué sur la base de ces bilans et des indicateurs de réalisation définis dans les fiches action.

Des bilans intermédiaires sont demandés aux porteurs de projet qui émargent au contrat de ville, entre juin et septembre, de sorte à pouvoir les accompagner dans leurs démarches. Ces réunions de bilan sont organisées par les villes, y compris pour les porteurs de projet financés par l'Agglo.

Article 4 : Priorités et enjeux

Pilier développement économique et emploi

Enjeux	Objectifs	Déclinaisons locales	Indicateurs
Emploi et insertion	Garantir un accompagnement de proximité vers l'emploi des jeunes dans leur insertion professionnelle et/ou en décrochage scolaire	Soutenir la Plateforme Emploi pour le déploiement des dispositifs de droit commun	Nombre de jeunes des QPV bénéficiaires de ces dispositifs
		Maintenir et développer les actions sportives comme outils d'insertion socio-professionnelle : partenariats associations sportives / SPE / entreprises	
		Co-financement du permis de conduire et de la formation BAFA par la carte POP de la ville de Romans	
	Accompagner la mise en œuvre d'engagements volontaires, innovants et concrets en faveur de l'insertion professionnelle	Faire vivre la charte Entreprises et Quartiers sur le territoire de l'Agglo Proposer des stages de 3° de qualité	Stabilité du nombre d'entreprises signataires (puis évolution après 2022)

	Permettre aux habitants des quartiers d'accéder à des offres d'emploi liées aux travaux de transformation urbaine	Promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics en s'appuyant sur la charte d'insertion locale	réservation d'un % d'heures travaillées des opérations du NPNRU (ingénierie et travaux) à un public en insertion : Valence, VRA, VRH : 7% dont 2% seniors (?) Romans : 5%
	Soutenir l'esprit d'entrepreneuriat et l'accompagnement à la création d'activité	Permettre la création d'emploi pour les habitants par un accompagnement et un financement à la création ou à la mobilité	Nombre de personnes financées pour la mise en situation d'emploi et pour la mobilité

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeux	Objectifs	Déclinaisons locales	Indicateurs
Mixité sociale	Eviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers politique de la ville (loi Egalité et Citoyenneté - janvier 2017)	Respecter les engagements de la CIA : commission intercommunale d'attribution 2018-2023	20% minimum des ménages du 1 ^{er} quartile + relogement NPNRU doivent être logés hors QPV → Doit passer à 25% en 2020 50% minimum des ménages des quartiles 2, 3 et 4 doivent être logés en QPV
Logement et cadre de vie	Poursuivre et développer les actions en faveur de la revalorisation de l'image des quartiers en impliquant les habitants	Actions Mémoires de Quartiers, en lien avec les maisons du projet du NPNRU	1 action par an par quartier
		Développer les « temps forts » des actions pour rendre visibles les habitants et les quartiers	
	Impliquer davantage les habitants dans leur environnement	Renforcer les actions de sensibilisation de l'usage des déchets avec les habitants, les bailleurs et les villes, via une approche pluridimensionnelle : santé, environnement (jardins partagés, journées environnement, journées ramassage)	Nombre de participants aux journées (sans double compte)

		A Romans : nettoyage de quartiers par les conseils citoyens de Romans	
		Faire participer les habitants aux projets d'aménagement de l'espace public en s'appuyant sur les maisons du projet (Valence, Romans)	
	Consolider l'appropriation des logements et de leur entretien	Soutenir les actions d'auto-réhabilitation accompagnée : intérieur des logements, halls participatifs	

Pilier cohésion sociale

Enjeux	Objectifs	Déclinaisons locales	Indicateurs
<p align="center">Petite enfance et éducation</p>	<p align="center">Soutenir la réussite scolaire</p>	<p>Mise en œuvre du plan d'action décrochage de l'Education Nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dédoublement classes de CP/CE1 et taux d'encadrement - Former en continu les enseignants à la prévention du décrochage scolaire ; - aménager le parcours des élèves en risque de décrochage scolaire : dispositif de parcours aménagé de la formation initiale ; - des parents mieux associés à la scolarité de leurs enfants avec "La mallette des parents" ; - la Semaine de la persévérance scolaire chaque année ; - intégration d'associations dans la mise en œuvre des alliances éducatives. 	<p>Part des classes CP-CE1 dédoublées à partir de 2020</p> <p>+ taux d'encadrement des classes concernées</p> <p>Nombre de jeunes concernés par le dispositif</p>
	<p align="center">Soutenir la réussite éducative et renforcer la place des parents</p>	<p>Accompagner les publics les plus fragiles dans leur globalité (dans et hors l'école, autour de la santé, de l'ouverture culturelle, de leur environnement) à travers le dispositif du Programme de Réussite Educative (PRE) : apporter un soutien éducatif,</p>	<p>Indicateurs de réalisation liés aux actions (nombre de jeunes accompagnés...)</p>

		<p>périscolaire, culturel, social et sanitaire aux jeunes et à leurs familles</p> <p>Améliorer l'articulation des partenaires éducatifs et d'insertion sur la question du décrochage scolaire (Mission locale, Éducation nationale, PMI...)</p> <p>Concourir à l'appropriation des codes de l'école au plus grand nombre de parents en valorisant leurs rôles et compétences d'acteurs dans la réussite éducative de leurs enfants, et parallèlement permettre aux équipes éducatives (professeurs, vie scolaire...) de mieux connaître leur public</p>	<p>Indicateurs de réalisation liés aux actions : nombre de parents mobilisés, nombre d'enseignants</p> <p>Nombre de rencontres parents/enfants/enseignants</p>
<p>Prévention et sécurité</p>	<p>S'appuyer sur la connaissance partagée des phénomènes de délinquance</p>	<p>Mener des actions coordonnées en lien avec les orientations des CLSPD de Romans et Valence (Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)</p> <p>Pour Romans : mettre en œuvre les axes de travail du STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : groupes de travail avec EN et travailleurs sociaux</p>	

	Consolider les liens avec les 16-30 ans pour éviter l'oisiveté	Maintenir les chantiers éducatifs et l'accueil des jeunes en situation de fragilité sur les chantiers d'auto-réhabilitation	Nombre de chantiers éducatifs et nombre de jeunes des QPV, dont nb de femmes
Solidarité	Accompagner toutes les démarches visant à « aller vers les publics »	Améliorer l'accès aux démarches de la vie quotidienne en maintenant des postes « d'écrivain public », et en créant des liens avec les services publics	Nombre de personnes présentes aux permanences des écrivains publics
		Valoriser les actions d'accompagnement à l'outil informatique	Nombre de personnes accompagnées à l'outil informatique

Axes à renforcer – axes transversaux

Enjeux	Objectifs	Déclinaisons locales	Indicateurs
Santé (Cf. fiche annexe ARS)	Améliorer l'accès aux soins et aux parcours de soins	A Valence : favoriser le développement des maisons de santé pluri-professionnelles dans tous QPV et soutenir leurs actions ; renforcer les postes de médiateur santé	Tableaux d'activité des CLS
		A Romans : développer la médiation santé dans les QPV	
		Développer des actions de prévention auprès des plus jeunes, faciliter la vaccination pour tous	Nombre de vaccinations Nombre d'actions de prévention menées
	Prendre en compte les besoins des prises en charge des soins psychiatriques	Mise en œuvre des contrats locaux de santé mentale : en cours à Valence, à créer d'ici 2022 à Romans	Création d'un CLSM d'ici 2022 à Romans
Culture	Impliquer les habitants dans le développement de projets culturels	Maintenir et développer les actions culturelles visant la réussite éducative et scolaire, de type « My Art », « Artistes en herbe » (MPTs des Hauts de Valence)	Qualité des actions développées et nombre de jeunes bénéficiaires (filles/garçons)
	Favoriser la création et la pratique artistique par un travail en profondeur sur le long terme	S'appuyer sur les structures du territoire : scènes nationales, locales, établissement patrimonial, etc., pour développer la place de la culture dans le quotidien des habitants des QPV	Faire émerger au contrat de ville au moins une nouvelle action portée un équipement culturel labellisé et/ou financé par la DRAC ou par un établissement patrimonial (musée, CPA...)

		Développer des actions d'éducation aux médias, à l'information et au numérique : de type « résidence des journalistes »	
Sport	Accompagner par le sport les jeunes en décrochage et/ou en voie d'insertion professionnelle	Construire des parcours sécurisés d'insertion professionnelle en utilisant le sport comme levier de mobilisation	
Egalité femmes - hommes	Agir concrètement pour le droit de cité pour les femmes	Soutenir les actions de type « Lab'Elles » à Romans	
		Favoriser les initiatives portées par les collectifs de femmes	

LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RÉCIPROQUES

<p>L'ÉTAT Le Préfet de la Drôme Monsieur Hugues MOUTOUH</p>	
<p>LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VALENCE ROMANS AGGLO Le Président Monsieur Nicolas DARAGON</p>	
<p>LA VILLE DE VALENCE L'adjointe au logement, à la politique de la ville, aux gens du voyage Madame Annie-Paule TENNERONI</p>	
<p>LA VILLE DE ROMANS-SUR-ISÈRE Le Maire Madame Marie-Hélène THORAVAL</p>	
<p>LE CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES Le Président Monsieur Laurent WAUQUIEZ</p>	
<p>LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DROME La Présidente Marie-Pierre MOUTON</p>	
<p>LA BANQUE DES TERRITOIRES – GROUPE CAISSE DES DEPOTS Le Directeur territorial Monsieur Christian PASCAULT</p>	

<p>L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ Le Directeur Monsieur Jean-Yves GRALL</p>	
<p>L'EDUCATION NATIONALE L'Inspecteur de la circonscription de la Valence Monsieur Thierry MANNEVAL</p>	
<p>LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA DROME La Directrice Madame Brigitte MEYSSIN</p>	
<p>LE POLE EMPLOI DE LA DROME Le Directeur territorial Monsieur Philippe FOURNIER</p>	
<p>VALENCE ROMANS HABITAT Le Directeur Monsieur Bernard HOBERG</p>	
<p>DROME AMÉNAGEMENT HABITAT La Directrice Anne-Laure VENEL</p>	

ANNEXES

- Fiche volet santé 2020-2022- ARS
- Contribution Département de la Drôme aux contrats de Ville

- La Charte GUSP, signée en décembre 2018
- Les Conventions TFPB avec les organismes de logement social, conventions triennales
- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), signée le 18 juillet 2018
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Valence
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Romans signé en 2015 et réactivé en 2019
- Le Contrat Local de Santé de Valence (2019-2023), signé en avril 2019
- Le Contrat Local de Santé de Romans (2015-2020), signé en avril 2015
- La Charte Entreprises et Quartiers, signée le 4 juin 2019
- La Charte d'Insertion Locale, à venir (automne 2019)

VOLET SANTE

Protocole d'engagement renforcé réciproque Valence Romans Agglomération 2020_2022

Intitulé de l'objectif stratégique :

**Mise en œuvre du contrat local de santé 2019-2023 de la ville de Valence
(CLS signé le 4 avril 2019)**

**Mise en œuvre du contrat local de santé 2015-2020 de la ville de Romans
(CLS signé le 8 avril 2015)**

Les deux CLS, annexés au contrat de ville, sont intégrés comme parties constitutives du volet santé du contrat de ville :

Les CLS ont été construits dans le cadre d'une large concertation à laquelle ont pris part les partenaires institutionnels, les acteurs et les usagers de la santé.

- **Intitulé de l'objectif opérationnel :** Renvoi aux actions inscrites dans les CLS de Romans et Valence annexés au présent contrat de ville
- développer l'efficacité et les coordinations des actions des contrats locaux de santé
- améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé
- réduire les inégalités territoriales en santé
- améliorer le contexte environnemental et social
- proposer une offre de santé de premier recours
- Evaluer le CLS 1 de Romans et élaborer le CLS 2 2021-2026

Description :

A partir du diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants, il s'agit d'améliorer l'accès aux soins de premier recours et de renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers.

Finalité : Réduire les écarts de santé entre le QPV et le territoire.

Principaux points-clés : diagnostic/offres de soins/actions de prévention et promotion de la santé

Quel périmètre : Les réflexions peuvent être engagées à l'échelle de la commune, de la communauté de communes avec de orientations ciblées sur les quartiers prioritaires.

Résultats attendus :

Quels objectifs et actions :

- **Améliorer l'accès aux soins et aux parcours de soins :** Développement des MSP maisons de santé pluri professionnelles pour répondre aux besoins de soins de proximité, avec une équipe pluridisciplinaire pour un parcours coordonné du patient, rayonnant sur le territoire.
-

- **Aller vers** : réduire les phénomènes de renoncement aux soins, notamment de premier recours, et favoriser l'accès aux consultations médicales, par le poste de médiateur santé , le réseau santé précarité (PASS, accueil santé ..)

- **Renforcer les initiatives de prévention** afin de garantir aux populations une offre de prévention adéquate en fonction des besoins identifiés et établis par le CLS

- **Mise en œuvre des contrats locaux de santé mentale (CLSM)** sur Valence et Romans en lien avec les réseaux de santé mentale et les orientations du PTSM

- **Développer des actions de prévention auprès des plus jeunes (ex dispositif "parler bambins", CPS, ..)**

- **Renforcer l'identification des risques liés à l'habitat / identification des périls et insalubrité , et agir contre les propriétaires indécents , les situations d'incurie**

-

- **Agir pour un urbanisme favorable à la santé par la rénovation des quartiers**

-

-

Critères d'évaluation :

Quels sont les indicateurs d'évaluation attendus dans la mise en œuvre d'action ?

Tableau d'activités du CLS

Suivre les données sur atlas santé (outil balises (BAse Locale d'Informations Statistiques En Santé)) sur la santé des habitants à partir d'indicateurs en santé, mis à disposition par l'ARS

quel droit commun sur cet objectif ?

Développer l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet Régional de Santé (PRS), à destination des publics les plus fragiles. PRAPS

Mise en œuvre du PDALHPD et du PDLHIPE



La contribution du Département de la Drôme aux contrats de ville

Le Département de la Drôme contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville dans le cadre de sa vocation à soutenir les solidarités humaines et les solidarités territoriales.

S'il n'apportera pas de financements spécifiques aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, les crédits de droit commun pourront naturellement être mobilisés en appui à ces actions, dès lors qu'elles s'inscriront en cohérence avec les objectifs départementaux et qu'elles seront validées par les instances départementales ad hoc (les commissions locales hébergement et habitat, les comités locaux d'information et de coordination-personnes âgées, etc...).

Egalement, il s'inscrira pleinement dans les dynamiques de partenariat institutionnel et local qui constituent l'un des facteurs importants de la réussite des contrats de ville. Ainsi, il participera aux instances de pilotage des contrats de ville et mobilisera ses services, notamment médico-sociaux, pour participer aux réflexions et actions relatives aux quartiers concernés.

Il contribuera également aux actions visant à favoriser la participation des habitants, et préconise de privilégier l'approche globale des situations individuelles en évitant la segmentation par politique ou par acteur.

Ainsi, les territoires de la politique de la ville doivent permettre de créer les conditions d'un partenariat opérationnel au service des usagers.

Axe cohésion sociale

Le Département s'impliquera particulièrement dans cet axe. En effet, ses compétences sociales visent clairement les personnes en risque ou en situation d'exclusion et ses actions en direction des publics fragiles sont très largement déployées dans les quartiers sensibles. Sa politique culturelle et sa politique d'éducation en faveur des collégiens visent également à renforcer la cohésion sociale.

Dans le domaine médico-social, le Département s'est doté d'un schéma unique, « Parcours Solidarités ». Il fixe les priorités du Département dans les domaines de l'autonomie, de l'action médico-sociale territoriale dont la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance, de la prévention et la lutte contre la pauvreté, de la redynamisation de l'offre de soin.

Des actions issues du PDIE (Plan départemental d'insertion vers l'emploi) et du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) sont intégrées à Parcours Solidarités.

Les priorités du Département de la Drôme sont les suivantes :

1. dans le domaine de l'inclusion sociale :

- soutenir l'accès aux droits et la citoyenneté
- prévenir et traiter les situations de précarité sociale et/ou financière
- favoriser l'inclusion numérique
- prévenir l'entrée dans le RSA
- développer le bénévolat des bénéficiaires du RSA
- maintenir la participation des personnes âgées et handicapées à la vie sociale

2. dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse :

- favoriser l'épanouissement des jeunes enfants
- soutenir la parentalité, et particulièrement des mères isolées, des parents d'adolescents, des parents d'enfants en situation de handicap
- favoriser la socialisation et l'insertion de tous les jeunes
- soutenir l'éducation populaire
- favoriser l'information des jeunes sur tous les dispositifs les concernant
- prévenir l'inadaptation sociale des jeunes à partir de 11 ans, en particulier via la prévention spécialisée

3. dans le domaine de la santé :

- accompagner les mères, notamment isolées ou rencontrant des difficultés sanitaires ou sociales
- lutter contre l'obésité infantile
- accompagner vers le soin des personnes rencontrant des difficultés sociales
- trouver en partenariat des solutions pour les personnes présentant des troubles psychiques
- prévenir et accompagner la dépendance
- participer à la lutte contre la désertification médicale et faciliter l'accès aux soins

4. dans le domaine de l'éducation (des collégiens):

- promouvoir la réussite éducative
- prévenir le décrochage scolaire
- promouvoir la citoyenneté et le « vivre ensemble »

5. dans le domaine culturel et sportif :

- favoriser l'ouverture culturelle et sportive des collégiens
- favoriser les démarches d'insertion sociale et vers l'emploi par la culture et le sport

Axe cadre de vie et renouvellement urbain

Le Département pourra intervenir dans le cadre de ses politiques relatives au logement :

1. auprès des habitants :

- lutte contre la précarité énergétique
- actions d'auto-réhabilitation
- aides à l'accès et au maintien dans le logement

2. auprès des bailleurs, par ses règlements d'aide à la pierre, notamment :

- l'aide à l'adaptation de logements locatifs sociaux pour les personnes âgées ou handicapées
- l'aide à la réhabilitation du parc locatif privé social (notamment par la participation au programme Habiter Mieux)
- l'aide aux propriétaires occupants modestes à la réhabilitation de leurs logements insalubres.

Axe emploi et développement économique

Le Département s'investit tant dans le domaine de l'accès à l'emploi que dans celui du développement économique :

1. accès à l'emploi :
 - favoriser la découverte des métiers à destination des collégiens, des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle et des bénéficiaires du RSA
 - soutenir les missions locales et les dispositifs qu'elles portent, comme la garantie jeunes ou des projets d'actions collectives visant à favoriser l'autonomie des jeunes et leur insertion professionnelle
 - accompagner vers l'emploi les bénéficiaires du RSA et les personnes rencontrant des difficultés sociales (convention d'accompagnement global avec Pôle Emploi, convention PDIE)
 - expérimenter des formules de parrainage (comme par exemple réseau « 100 chances 100 emplois »)

2. développement économique (directement ou grâce à son réseau de partenaires) :
 - aides à l'expertise pour la création, le maintien ou le développement d'activités
 - accompagnement à la création d'activités notamment par le biais des plateformes d'initiatives locales avec lesquelles le Département conventionne pour soutenir l'économie de proximité et accompagner les porteurs de projet
 - aide à la structuration de la filière silver économie
 - aide au développement d'emplois dans la filière du numérique